

Comment financer votre projet de bilan de compétences ?

1. Via son Compte Personnel de Formation

Le bilan de compétences peut être financé via le Compte Personnel de Formation (CPF) directement sur la plateforme MonCompteFormation.

Depuis 2026, le financement du bilan de compétences via le CPF est encadré par un plafond de prise en charge. Selon le format choisi, un complément de financement peut être nécessaire.

Une participation financière obligatoire peut également être demandée au bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur.

Des solutions de cofinancement peuvent être mobilisées (employeur, OPCO, financements personnels...).

JSC Conseils propose différents formats de bilan de compétences afin de s'adapter aux besoins et aux modalités de financement des bénéficiaires.

2- Via le plan de développement des compétences

Le bilan de compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

3- Via France Travail

Le bilan de compétences peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par le biais de France Travail. En tant que demandeur(se) d'emploi, vous avez aussi le droit de réaliser un bilan de compétences pour redéfinir votre projet professionnel et rebondir plus rapidement.

4- Via un financement personnel

Ce mode de financement permet d'accéder rapidement à un accompagnement personnalisé, notamment dans le cadre de formats approfondis.

5. Via d'autres solutions

Le bilan de compétences peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance). Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.

Le choix du mode de financement dépend de la situation du bénéficiaire et du format de bilan retenu.